

# LE GRAND BOUT DE LA LORNETTE. CRISE ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

*Timothée Turquin, Vivien Garié, l'agence Belvédère*

La tâche est immense. Pendant que le réchauffement climatique accélère, la biodiversité s'effondre. Pour éviter que cette double crise n'hypothèque notre avenir, le monde doit atteindre la neutralité carbone en 2050, et pour la France, cela correspond à une baisse des émissions de 80%. Or nous ne sommes pas du tout sur la bonne trajectoire...

La structure géographique des établissements humains pèse lourdement dans notre capacité à atteindre nos objectifs, et apparaît comme l'un des nœuds du problème. Pourtant, il faut le reconnaître : malgré des intentions louables, nous, acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, ne sommes collectivement pas à la hauteur. L'une des clés pour l'expliquer est notre tendance à regarder les choses « par le petit bout de la lorgnette » : à les considérer en bout de chaîne, à traiter les conséquences avant les causes.

Pour dépasser ce biais, il nous faut élargir le champ de la réflexion et de l'action.

Améliorer les pratiques individuelles (qui ne peuvent contribuer qu'au quart de la baisse des émissions), favoriser les mobilités partagées et le télétravail (qui restera minoritaire et n'est pas sans effets pervers), concevoir de nouveaux objets architecturaux (plus ou moins « verts »)... ne suffira pas. Ces perspectives tournent autour du problème, sans réinterroger frontalement nos modes de vie et l'organisation de nos territoires. Cela tient au fait que l'urbanisme n'échappe pas à l'hégémonie d'un référentiel économique fondamentalement incompatible avec l'écologie. Or c'est elle qui doit devenir le référentiel, et cela impose des changements radicaux :

- Plutôt que la croissance éternelle, la *permanence* de l'économie, condition indispensable à sa circularité et à sa robustesse ;
- Plutôt que l'*homo mobilis*, la *démobilité* : la diminution des flux, en nombre et en distance, jusqu'à un niveau soutenable ;
- Plutôt que la division-spécialisation géographique des activités, l'*autonomisation économique des territoires*, fondée sur l'agriculture et le retour d'une certaine industrie, utile et saine.

Ces principes appellent à réinscrire architecture et urbanisme dans le cadre de l'*aménagement des territoires*, seul à même de garantir de la cohérence de l'ensemble et des parties entre elles.

Il faut pour cela revoir profondément la « doctrine » actuelle de l'aménagement *du* territoire, qui s'appuie sur la mise en concurrence des territoires et la concentration des moyens sur les métropoles. Elle néglige les territoires situés hors du giron métropolitain, sur-polarise l'emploi et catalyse les inégalités, favorise une périurbanisation qu'elle rejette en lui opposant la ville compacte comme parangon de la durabilité, et repose sur une logique de ruissellement économique fortement mise en doute. La métropole, indissociable d'une société hypermobile et incapable de se nourrir, est structurellement fragile.

L'heure est donc à la définition de nouvelles approches. Il s'agit de réfléchir à des modalités d'habitabilité plus adaptées aux spécificités des territoires, devant permettre à tous d'y mener une existence la plus complète possible, sans altérer la biodiversité de l'ensemble. Dans le cadre mis en place au niveau national et européen, c'est aux territoires de mettre en œuvre localement ces conditions pour évoluer, chacun et en coopération avec d'autres territoires et des institutions d'échelles intermédiaires, vers des entités :

- Accueillant une population pouvant, à distance atteignable par des mobilités décarbonées, y mener la majeure partie de ses activités professionnelles, commerciales, scolaires, et accéder à des « espaces de nature » et aux lieux-ressources de la vie culturelle ;

- A même de répondre à la majeure partie de leurs besoins, alimentaires notamment, et d'organiser une production d'énergie les affranchissant au mieux des boucles supra-territoriales ;
- Appropriées par des habitants leur reconnaissant une cohérence, une identité propre.

Ces nouvelles relations, intra et interterritoriales, doivent nous permettre de sortir de façon positive des interdépendances massives actuelles, sans nécrose ni repli sur soi, d'augmenter notre capacité à agir localement, de porter plus d'attention aux communs, de promouvoir des formes de sociétés conviviales, coopératives, ouvertes sur les autres.

Un tel changement de paradigme ne peut se faire sans un appareil législatif englobant, apte à lever les blocages de l'action locale. Mais le champ de l'urbanisme est aussi directement concerné. Il doit, selon nous, se mettre au service de l'émergence des « territoires » tels qu'esquissés ici.

Cela nécessite d'élargir le champ du projet, pour s'intéresser à la multitude des territoires à enjeux. C'est aussi une approche renouvelée, qui cherche à se fonder sur les potentiels locaux plutôt que sur des développements exogènes, à adapter l'existant plutôt qu'à construire, à inscrire chaque projet en résonance avec une stratégie multiple qui favorise diversité et redondances.

Ces pistes soulèvent des questions complexes qui ne pourront être résolues sans mobiliser le monde de la recherche :

- Quelles échelles pour penser l'autonomisation des territoires, les complémentarités et les coopérations interterritoriales ?
- Quels modèles d'organisation territoriale et urbaine pour minimiser les flux carbonés ? Comment repenser la notion de filière à cette aune ?
- Quelle nouvelle géographie pour succéder aux zonages INSEE (aires urbaines, bassins de vie...), basée sur l'autonomie territoriale ?
- Quels leviers pour organiser cette transition, de façon équitable, sans croissance économique ?
- Comment intégrer une véritable comptabilité carbone et biologique dans les projets urbains ?

Il nous faut réfléchir collectivement à un projet alternatif susceptible de changer la donne. Pour qu'en 2050 nous célébrions la période qui s'ouvre comme les trente glorieuses. Les vraies !